

Questions orales

Le ministre peut-il songer à ajouter cela au mandat de l'Office national de l'énergie pour voir s'il existe un marché et pour ensuite demander à la Commodities Credit Corporation ou à Petro-Canada de négocier avec ces producteurs pour voir s'il ne serait pas possible de signer un contrat de 20 ans pour acheter ce combustible moins cher?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il se trouve que dans le rapport de l'Office national de l'énergie il est question d'une étude exhaustive des marchés qui seraient intéressés au gaz naturel acheminé au moyen d'un pipe-line allant de la ville de Québec aux maritimes.

Quant à la proposition de l'honorable député, j'en prends note et j'y donnerai certainement une attention particulière. A mon avis, elle est très valable. Je consulterai mes collaborateurs pour savoir au juste s'il n'y aurait pas lieu de demander à l'Office national de l'énergie d'étudier la question.

Toutefois, l'honorable député le sait, bien qu'il puisse y avoir un certain excédent, certains pays tels que l'Algérie demandent maintenant un prix beaucoup plus élevé pour leur gaz de pétrole, liquéfié, et la question de savoir s'il serait beaucoup plus concurrentiel, mérite certainement d'être étudiée. Je vous assure que je tiendrai compte de la proposition de l'honorable député.

* * *

L'INDUSTRIE

LES RÉDUCTIONS AU COMPTANT SUR LES CAMIONS ET VOITURES—L'OFFRE D'UNE PRIME ANALOGUE AUX CANADIENS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

La société Chrysler Canada ayant annoncé cette semaine qu'elle n'offrirait pas aux Canadiens, sur ses camions et voitures, la même réduction de 200 à 1,000 dollars que celle dont profitent les consommateurs des États-Unis, et compte tenu du fait que la dernière augmentation de l'indice des prix à la consommation est due en partie à la hausse du prix des voitures, le ministre va-t-il prendre des mesures pour faire en sorte que cette même prime soit offerte aux consommateurs canadiens?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je vais étudier la question afin de pouvoir donner une réponse à l'honorable député. Je crois cependant qu'il est intéressant de remarquer que l'indice désaisonnalisé des prix à la consommation au Canada a augmenté de 0.7 p. 100 par rapport à mars et que cette augmentation est beaucoup moindre que celle de 1.1 p. 100 enregistrée le mois précédent. En outre, l'augmentation calculée sur une période de 12 mois a diminué par rapport à celle des 12 mois précédents. Je suis surpris que l'honorable député n'ait pas reconnu ce fait.

M. Murphy: Madame le Président, je suis heureux que le ministre ait eu la chance de faire sa déclaration à la Chambre. Compte tenu du fait que les sommes accordées à la société Chrysler par le gouvernement canadien sont proportionnellement beaucoup plus élevées que celles accordées par le gouvernement des États-Unis, et vu que le ministre savait depuis un certain temps que la société Chrysler Canada ne nous offrirait pas ces réductions, le ministre va-t-il contacter immédiatement

la société pour faire en sorte que les consommateurs canadiens fassent d'aussi bonnes affaires avec la société Chrysler qu'elle en a fait avec le gouvernement canadien?

M. Gray: Madame le Président, je suis très heureux que mon honorable ami du NPD reconnaisse officiellement que nous avons conclu une bonne entente avec la société Chrysler pour les travailleurs canadiens et la population en général. Je tiens à ce que sa déclaration figure au compte rendu.

Contrairement aux affirmations de mon honorable ami, nous ne donnons pas d'argent à Chrysler, nous ne lui prêtons pas d'argent directement et nous ne lui accordons pas non plus de subvention; nous garantirons certains de ses emprunts, mais seulement en 1982 et seulement si la société satisfait à certaines conditions importantes.

Comme je l'ai dit à mon honorable ami, je serai très heureux d'étudier la question qu'il a soulevée. Toutefois, je dois dire que je n'étais pas au courant des détails qu'il a donnés sur ces réductions. De toute façon, il est important que le NPD nous confirme que nous avons conclu une bonne entente avec la société Chrysler pour les travailleurs et la population du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LA CONSTRUCTION DU GAZODUC VERS LE QUÉBEC NE SOIT PLUS RETARDÉE

M. Maurice Dupras (Labelle): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et porte sur le prolongement du gazoduc vers Québec. A cause du très grand nombre d'emplois, on mentionne 30,000 années-personnes, qui seront créés pour la réalisation de ce projet et les retombées économiques que le marché d'environ 1 milliard 100 millions de dollars représente pour la province de Québec, est-ce que le ministre a les garanties du gouvernement du Québec selon lesquelles il n'y aura pas de délais indus et injustifiés, comme ce fut la situation à Boisbriand, qui vont retarder la réalisation du projet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai en effet eu à déplorer les délais inutiles encourus dans la réalisation de ce projet, au moins pour la distance entre Saint-Lazare, au Québec, jusqu'à Boisbriand, et qui aurait permis l'accès au gaz naturel à des dizaines de milliers de citoyens et de résidences dans la région montréalaise dès cet automne. Les organismes appropriés du gouvernement du Québec et les ministères en cause n'ont pas, semble-t-il, accordé une priorité suffisante à cette question pour permettre la réalisation de ce projet dès cette année, au moins jusqu'à Boisbriand.

Par ailleurs, je dois constater que, dans son Livre blanc, le gouvernement péquiste accorde une très haute priorité à l'accessibilité au gaz naturel au Québec. J'espère donc que toutes les mesures nécessaires seront prises par les autorités québécoises et les organismes administratifs québécois pour que ce projet se réalise sans délai, et que les Québécois puissent bénéficier de l'accès au gaz naturel dans les délais prévus, c'est-à-dire que le projet soit terminé au cours de 1981, et je